

PSR/IPPNW

SWITZERLAND/SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA



Physicians for Social Responsibility/International Physicians for the Prevention of Nuclear War
Ärztinnen und Ärzte für soziale Verantwortung/zur Verhütung des Atomkrieges
Médecins pour une responsabilité sociale/pour la prévention de la guerre nucléaire

Communiqué de presse PSR/IPPNW Suisse sur le rapport du Conseil fédéral du 8.12.2023:

Le Conseil fédéral corrige l'estimation du risque de cancer dû aux radiations des centrales nucléaires

Pendant des années, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a sous-estimé le risque de cancer dû aux rayonnements ionisants. Dans son rapport du 8 décembre 2023, le Conseil fédéral rectifie désormais que des doses de rayonnement inférieures à 100 millisieverts sont déjà associées à un risque augmenté de cancer.

"L'évaluation par l'OFEN du risque radiologique est contestée depuis la remise en service de la centrale nucléaire de Beznau en 2018", écrit l'Association des Médecins pour la prévention de la guerre nucléaire PSR/IPPNW Suisse. Elle a contesté l'affirmation suivante de l'autorité : "Des évaluations statistiques sur de grands groupes de population ont montré qu'aucun effet sur la santé n'était décelable pour des doses de rayonnement inférieures à 100 millisieverts". En réalité des études internationales ont révélé, déjà en 2018, que des doses de rayonnement de l'ordre de 10 millisieverts pour les enfants en période prénatale, et des doses de 20 millisieverts pour les travailleurs de l'industrie nucléaire, augmentent les risques de développer un cancer.

En 2018, la nouvelle définition des valeurs limites en cas d'incident dans une centrale nucléaire avait aussi suscité des oppositions dans la population, et des interventions parlementaires. Ainsi, le postulat 18.4107 du Conseil des Etats, initialement proposé par des politiciens du PLR, demandait des clarifications. Celles-ci sont contenues dans le rapport de postulat « *Analyses des défaillances dans les installations nucléaires, et rayonnements ionisants à faibles doses* » émis par le Conseil fédéral en date du 8 décembre 2023. De manière quelque peu voilée, le rapport d'experts de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), qui en est à l'origine, stipule textuellement « *qu'il convient simplement de noter que la dose de 100 mSv ne devrait plus être considérée comme une valeur limite de dose en dessous de laquelle il n'y a pas d'association scientifiquement prouvée entre l'exposition et une augmentation excessive du risque de cancer.* »

En outre, le rapport indique que « *les valeurs limites de dose définies dans l'ORaP [l'ordonnance sur la radioprotection] et les autres critères de dose permettent toujours de garantir que le risque encouru par la population reste tolérable.* »

Le rapport du Conseil fédéral ne satisfait que partiellement PSR/IPPNW Suisse.

Il confirme, certes, pour la première fois, qu'il y a une augmentation mesurable du risque de cancer dû aux rayonnements ionisants de faible intensité (correspondant à une dose inférieure à 100mSv). Il confirme

également qu'il n'existe pas de seuil, aussi bas soit-il, en dessous duquel les rayonnements ionisants pourraient être considérés comme inoffensifs. Cependant, le rapport postule également que, concernant les maladies cardiovasculaires, tels qu'infarctus du myocarde ou attaques cérébrales, les résultats des études sont encore incertains. Or, des études scientifiques démontrent depuis plus de dix ans qu'il existe des risques évidents dans ce domaine, même lors de faibles doses. Bien que les mécanismes d'apparition ne soient pas encore clairement élucidés, ils devraient être médicalement pris en considération par les autorités.

Une récente manifestation publique de PSR/IPPNW Suisse ([Weit unterschätzte Strahlenrisiken – ionisierende Niedrigstrahlung macht krank: Alte und neue Erkenntnisse – und was sagen die Behörden dazu? - PSR / IPPNW Schweiz](#)) résume l'état actuel des connaissances sur le sujet.

Plus d'informations sur www.ippnw.ch ou sekretariat@ippnw.ch